

# Compte rendu stage de formation de technicien d'inspection visuelle départementale

La commission technique du CODEP 34 a organisée un stage de formation de TIV le week-end des 10 et 11 décembre 2016 à la Maison de la Mer, salle mise à disposition gratuitement par le club OCTOPUS à Palavas (34).

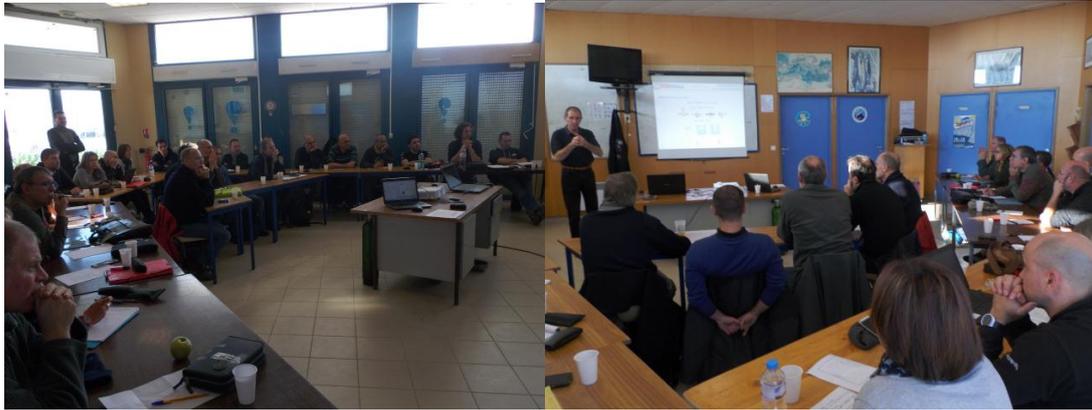
Les 27 stagiaires ont découvert la réglementation qui sous-entend toutes les activités du TIV, puis les procédés de fabrication des bouteilles de plongée et les diverses procédures (bouteilles acier, aluminium, service oxygène) qui permettent d'en faire l'inspection conformément à la législation afin de répondre à la sécurité et au confort des plongeurs.



Ces 2 journées ont été bien remplies grâce au contenu de formation et à un programme dense.

Le dispositif TIV est en pleine mutation avec l'arrivée du nouveau cahier des charges des procédures. L'ensemble de l'équipe pédagogique a présenté aux stagiaires les nouvelles dispositions d'enregistrement qui seront mises en place dans les prochains jours ainsi que les nouvelles obligations :

- Recyclage de l'ensemble des TIV tous les 5 ans avec participation aux travaux d'inspection des blocs de plongée.
- les prérogatives du TIV sont perdues si les techniciens ne se recyclent pas avec l'obligation de refaire un stage initial.



Toute l'équipe des formateurs a encouragé les nouveaux TIV à faire, maintenant, des inspections de bouteilles de plongée et, pourquoi pas, de devenir formateur TIV dans un futur proche.

La commission technique ne manquera pas de revenir vers vous avec le contenu et les dates du futur recyclage TIV dès qu'il sera disponible.

L'équipe de formation TIV du CODEP 34

